



Règlement du Trophée Efficience et Développement Durable en Santé 2020

1. Objet

Le trophée Efficience et Développement Durable en Santé, organisé dans le cadre de la journée éponyme de la MAPES du 24 SEPTEMBRE 2020 à Angers, a vocation à récompenser et à **valoriser les initiatives Développement Durable les plus innovantes** mises en place par les professionnels dans leurs établissements, services/unités (soins, médicotechnique, techniques, administratif, ...).

Les projets trouveront leurs origines parmi les thèmes suivants :

Energies / Déchets / Alimentation durable / Mobilité / Achats responsables / Démarches innovantes / Gouvernance / Un autre sujet ? Il est totalement le bienvenu !

2. Qui peut candidater ?

Tous les établissements sanitaires ou médico-sociaux des Pays de la Loire ayant mis en place, dans leur service/unité une action développement durable dont les caractéristiques doivent être : innovation, reproductibilité, pluridisciplinarité et bénéfique pour le collectif.

3. Modalités de candidature

Vous devez nous adresser une fiche de candidature dûment remplie à edd.martaa@chu-nantes.fr

A réception de la fiche, vous serez contactés pour vous indiquer si votre candidature répond aux conditions du présent règlement. Par l'affirmative, il vous sera demandé de présenter votre projet sous forme de **vidéo de 3 minutes maximum**.

Ces vidéos vous permettront de valoriser personnellement vos projets grâce à un support visuel dynamique qui sera visionné par les membres du jury et le public lors de la journée Efficience et Développement Durable.

Attention ! Pour être éligibles, les projets doivent déjà avoir été mis en place au sein du collectif.

L'établissement ne pourra présenter qu'un seul projet.

Date limite de dépôt de la fiche de candidature : 24 JUILLET 2020
Si votre candidature est retenue, date limite de dépôt de la vidéo : 24 août 2020

4. Prix attribués

Une dotation de 5 000€, répartie en deux prix, sera décernée lors de la journée :

- un prix « Coup de cœur du jury » attribué par un jury constitué de l'ARS-ADEME-MAPES, et présidé par Mme Maringue, directrice de la MAPES,
- un prix « Coup de cœur du public » attribué par vote du public présent à la journée Efficience et Développement Durable.

Les prix attribués ont vocation à apporter un « coup de pouce » aux démarches d'efficience et développement durable des lauréats.

Par la suite, les deux lauréats seront appelés à témoigner de l'intérêt d'avoir candidaté au trophée et sur l'utilisation effectuée du prix.

Les 4 critères de sélection (5 points par critère sur une note maximale de 20) :

1) Innovation ; 2) Caractère pluridisciplinaire ; 3) Caractère transposable, reproductible ; 4) Bénéfice pour le collectif.

5. Informations

Pour toute demande d'informations complémentaires ou d'aide, vous pouvez nous contacter à edd.martaa@chu-nantes.fr